

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/03/05-1/11 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210305-lmc100000021775-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Aides aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement:
avenants financiers 2021.
Aide financière à AQUI'Brie

Conformément aux partenariats par voie de convention avec les associations AQUI'Brie et Seine-et-Marne Environnement (SEME), il est proposé de fixer le montant accordé au titre du budget 2021 par avenant financier en soutien à leurs actions menées dans le domaine de l'environnement, à un montant total de 478 977 €.

Cette délibération concerne l'aide financière accordée à AQUI'Brie.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, portant Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 A en date 1^{er} février 2019, approuvant la convention entre le Département et AQUI'Brie,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 entre le Département et AQUI'Brie, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant, au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer à AQUI'Brie, pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 500 €.

Article 4 : de prélever les crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Eau potable », opération « DEEA – Subvention Eau ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Yves JAUNAUX en sa qualité de Président de Seine-et-Marne Environnement

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne